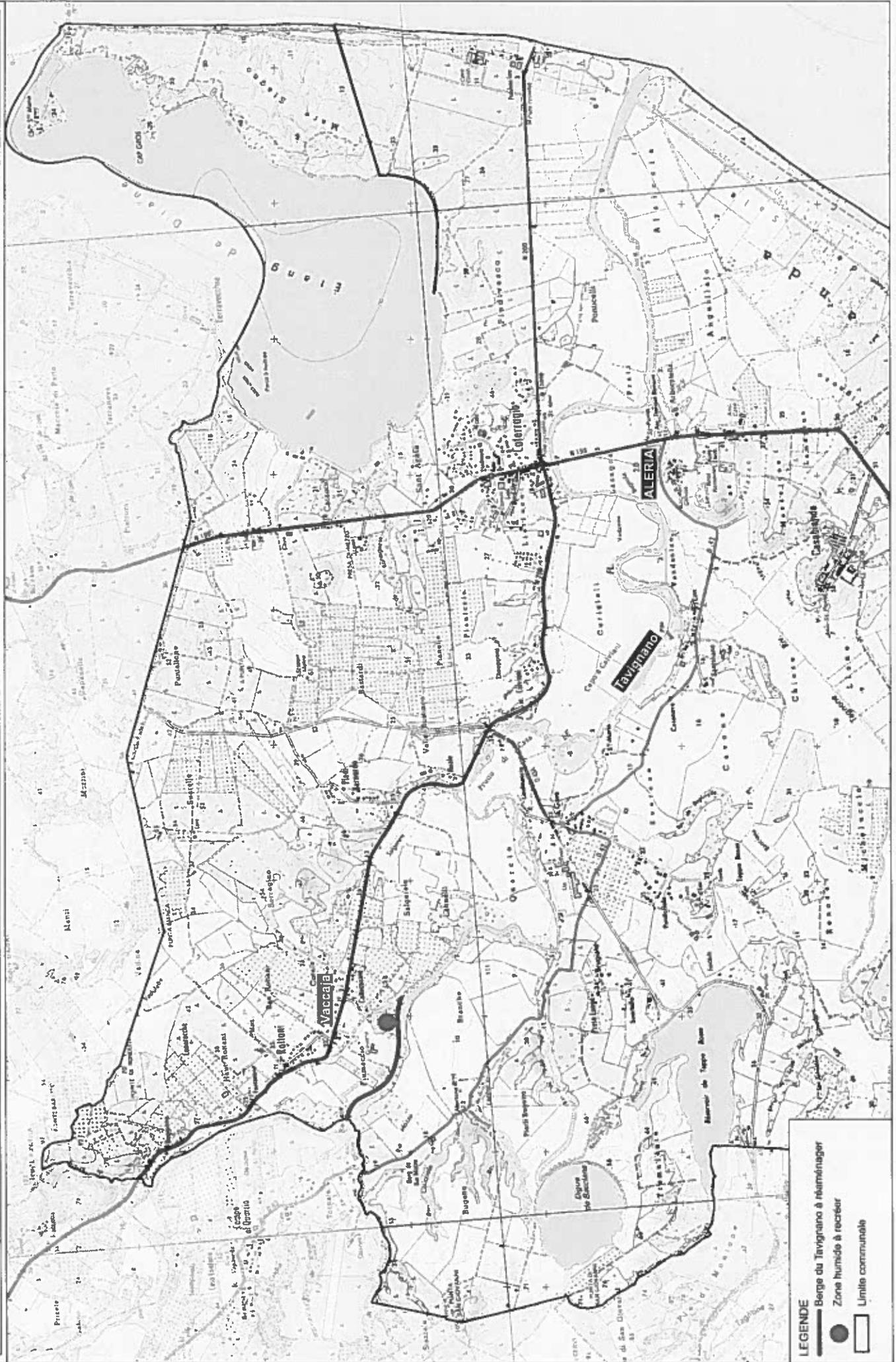


Restauration de la ripisylve du Tavignano et de la zone humide
Plan de situation



0 250 500 m



LEGENDE
— Berge du Tavignano à réaménager
● Zone humide à restaurer
□ Limite communale

ANNEXE 3 :
Vues photographiques



LEGENDE

— Berge du Tavignano à réaménager

● Zone humide à recréer

◆ Localisation des photos



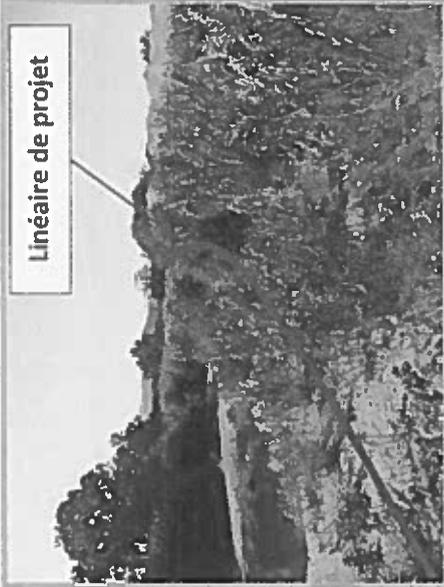
0 75 150
mètres

Fond de plan : Orthophoto
Réalisation : BLG Environnement
Date : 2019



Photographie 1 : Vue n°1 sur le lit du Tavignano en amont de la carrière

(Source : BLG Environnement)



Photographie 2 : Vue n°2 sur les berges du Tavignano au niveau de la carrière

(Source : BLG Environnement)



Photographie 3 : Vue n°3 sur les berges du Tavignano au niveau du seuil à supprimer

(Source : BLG Environnement)



Photographie 4 : Vue n°4 sur les berges du Tavignano au niveau de la carrière après le seuil

(Source : BLG Environnement)



Photographie 5 : Vue n°5 sur les berges du Tavignano au niveau de la zone humide

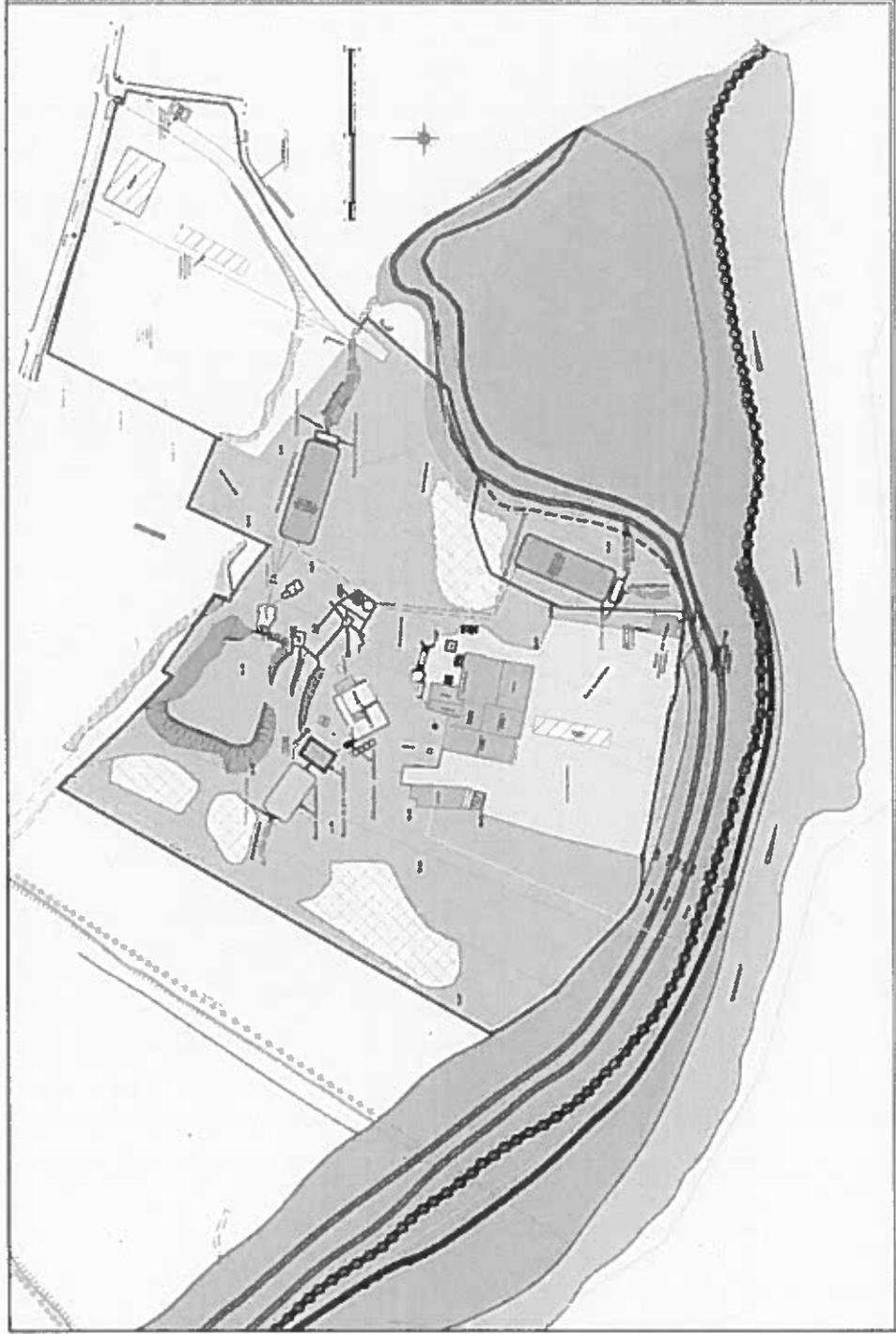
(Source : BLG Environnement)



Photographie 6 : Vue n°6 sur le lit du Tavignano en aval de la zone humide

(Source : BLG Environnement)

ANNEXE 4 :
Plan du projet



(Source : F2E)



AGREGATS BETON CORSE
PIFFERINI MATERIAUX

Tel. 04 99 57 03 00
Fax 04 99 57 09 71

Novembre 2019

RESTAURATION DE LA RIPISYLVE DU TAVIGNANO ET DE LA ZONE HUMIDE

Carrière alluvionnaire Agrégats Béton Corse (ABC) de Vaccaja (2B)

Procédure « cas par cas » :
ANNEXE 5 : Auto-évaluation



BLG ENVIRONNEMENT

Bâtiment le SATEQ – ZI La Palun - RD46A
13 120 Gardanne

Tél : 04.88.14.80.04

Mail : contact@blg-environnement.com

FR 92 528 783 046

N°SIRET : 528 783 046 00048

RCS Aix en Provence n°2018 B 385

www.blg-environnement.com

RESTAURATION DE LA RIPISYLVE DU TAVIGNANO ET DE LA ZONE HUMIDE

Carrière alluvionnaire Agrégats Béton Corse (ABC)

Commune de Vaccaja (2B)

Procédure « cas par cas » :

ANNEXE 5 : Auto-évaluation

Date	N° Dossier	Version	Rédacteur	Vérificateur	Affaire suivie par
Novembre 2019	E.2017_028	V1	A. SCOTTI	M. LE GUILCHER	P. PIFFERINI

SOMMAIRE

I. CONTEXTE DE L'OPERATION.....	3
II. PRESENTATION DU SITE DE PROJET	5
III. CARACTERISTIQUES DU PROJET	6
IV. ETAT INITIAL SIMPLIFIE DE LA ZONE D'ETUDE	14
V. IMPACTS ET MESURES EN PHASE TRAVAUX.....	15
VI. IMPACTS ET MESURES EN PHASE EXPLOITATION	17
VII. CONCLUSION	18

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Actions fixées sur le tronçon 3 au niveau du site de projet	4
Figure 2 : Situation géographique du projet	5
Figure 3 : Plan de masse du projet	6
Figure 4 : Orthophotographie de 1981 (avant destruction de zone humide)	7
Figure 5 : Reportage photographique de la zone humide (2017)	8
Figure 6 : Schéma en coupe de la zone humide à régénérer	9
Figure 7 : Vue du site de Vaccaja en 1960, avant aménagement du secteur	10
Figure 8 : Vue du site de Vaccaja en 2017, après aménagement du secteur.....	11
Figure 9 : Schéma en coupe des berges à restaurer en amont de la carrière.....	13
Figure 10 : Schéma en coupe des berges à restaurer au niveau de la carrière et des installations de traitement	13

PREAMBULE

Le secteur de Vaccaja, sur la commune d'Aléria (20270) est valorisé depuis plus d'une cinquantaine d'années pour sa ressource alluvionnaire.

L'emprise actuellement occupée par la société Agrégats Béton Corse (A.B.C.) est issue de plusieurs extensions se traduisant par la suppression d'une zone humide et d'une partie de la ripisylve du Tavignano.

Les aménagements du site ont notamment été réalisés avant la promulgation du réseau de protection Européen Natura 2000 et du DACOB relatif au site Natura 2000 Tavignano.

En vue de réparer les dommages portés à l'environnement, la société ABCorse prévoit la reconstitution de la ripisylve du Tavignano et de la zone humide.

*
* *

Le projet visant à réhabiliter 950 m de berges le long de la carrière est soumis à autorisation au titre du Code de l'Environnement, article R214-1, régulant les procédures « loi sur l'eau » :

- **Rubrique 3.1.2.0** : Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau :
 1. **Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A)**

Les travaux prévus nécessitant un reprofilage des berges du cours d'eau, ils entrent dans la catégorie des projets pouvant être soumis à évaluation environnementale au titre de la procédure « cas par cas » :

- **Rubrique 10. Canalisation et régularisation des cours d'eau** de la nomenclature définie à l'annexe 1 de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement.

Le présent document correspond à la **note d'auto-évaluation** accompagnant le formulaire « cas par cas » (annexe 4).

Il a été établi sur la base :

- du plan de gestion du Tavignano bas,
- du projet de réaménagement pour la restauration de la zone humide et de la ripisylve,
- et de plusieurs visites sur site réalisées entre 2017 et 2019 par BLG Environnement.

I. CONTEXTE DE L'OPERATION

Le secteur de Vaccaja est valorisé de longue date pour l'exploitation et la valorisation de la ressource minérale, les premières extractions ayant été mises en œuvre à la fin des années 60.

Au fil des ans, l'extension du site s'est développée avec l'aménagement de bureaux, de locaux techniques, d'installations, se traduisant par la suppression d'une zone humide et d'une partie de la ripisylve du Tavignano.

Dans le cadre de la réduction de l'empreinte environnementale de ses activités, la société ABCorse, en concertation avec les services de l'Etat, envisage la restauration des zones naturelles dans la continuité du SDAGE Corse et du plan de gestion du Tavignano bas.

✦ SDAGE Corse

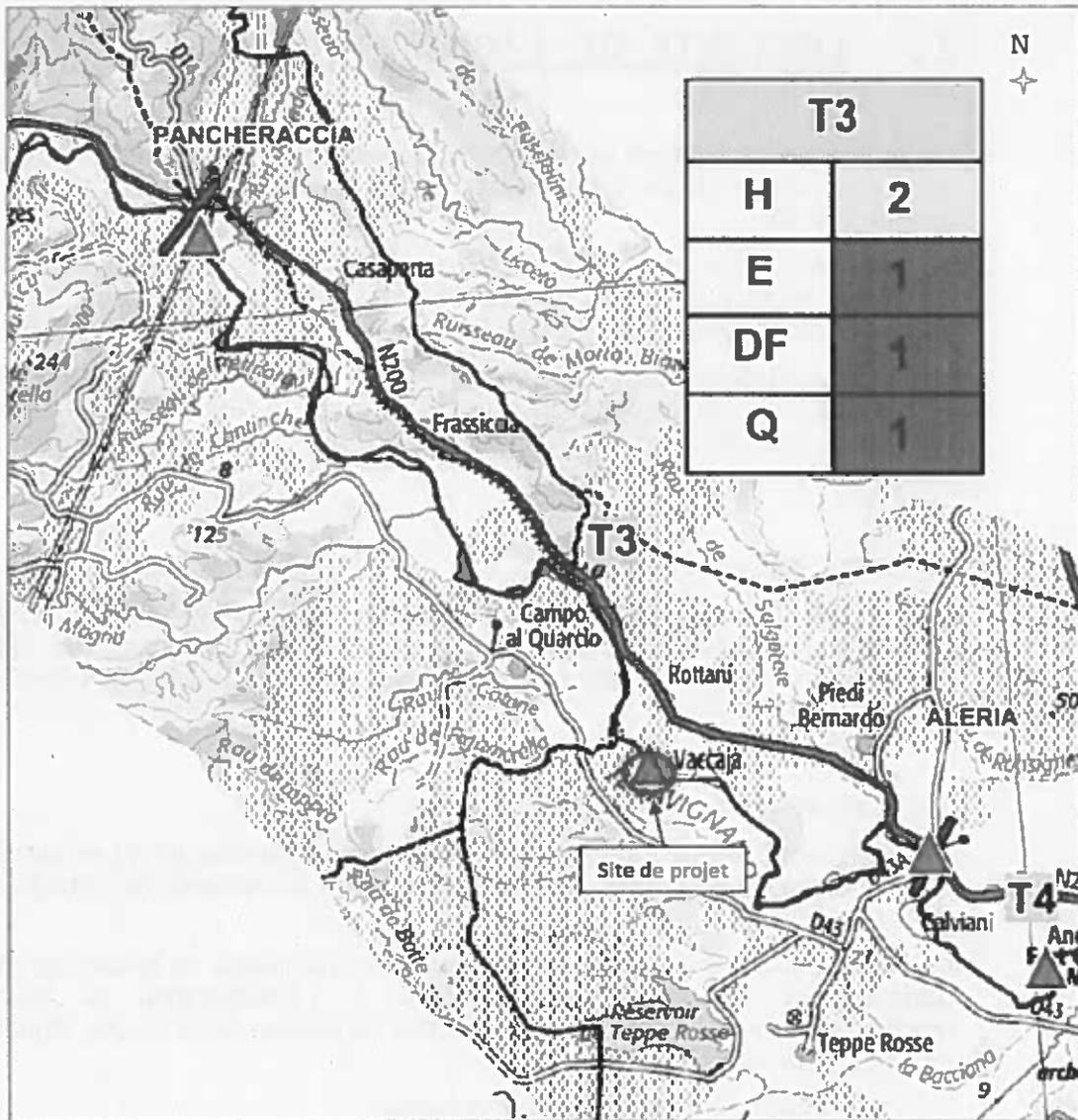
Le projet porté par la société A.B.C s'inscrit dans deux orientations fondamentales du SDAGE Corse 2016-2021 : la restauration des milieux humides et la réduction du risque inondation par la création d'un espace végétalisé pouvant absorber un volume de crue.

✦ Plan de gestion du Tavignano bas

Le projet permet également de mettre en œuvre les objectifs définis au plan de gestion sur le tronçon T3 du Tavignano « de la confluence du ruisseau de Corsiglière au pont de la RD43A ».

Les actions fixées sur ce tronçon, et notamment au niveau de la carrière de Vaccaja, retranscrivent l'Orientation Fondamentale 1 « Restauration et maintien des fonctionnalités » en assurant la réhabilitation de section de lit moyen dégradé par les extractions de matériaux par :

- la reconnexion du lit mineur et moyen,
- le rétablissement de la configuration topographique naturelle pour favoriser la reprise de la ripisylve sur le compartiment de lit moyen.



LEGENDE

Tronçons

T1 Numéro de tronçon du bas Tavignano

Objectifs

H Hydraulique : suivi régulier des ouvrages et du profil en long ▲

E Ecologique : restauration de la ripisylve pour des secteurs fortement altérés et/ou entretien sur des zones à préserver ou à améliorer

DF Dynamique fluviale : protection de berges dans les secteurs à enjeux et réhabilitation des secteurs de lit moyen ▲

Q Qualité du milieu : regrouper aussi bien les actions visant à améliorer la perception du milieu (élimination de dépôts sauvages...) que celles pouvant valoriser un site d'intérêt (naturel, touristique...)

Priorités d'intervention

1 Objectif prioritaire

2 Objectif secondaire

- Sans objet

Données générales

— Réseau hydrographique

----- Limite communale

— Limite de tronçon

Figure 1 : Actions fixées sur le tronçon 3 au niveau du site de projet

(Source : Plan de gestion du Tavignano bas)

II. PRESENTATION DU SITE DE PROJET

Le site de projet est localisé à l'ouest du territoire communal d'Aléria en limite sud de la carrière Agrégats Béton Corse au lieu-dit Vaccaja.

Il se situe plus précisément sur les longueurs de berges du Tavignano à restaurer depuis le méandre en amont de la carrière jusqu'à l'aval de l'ancien bras.

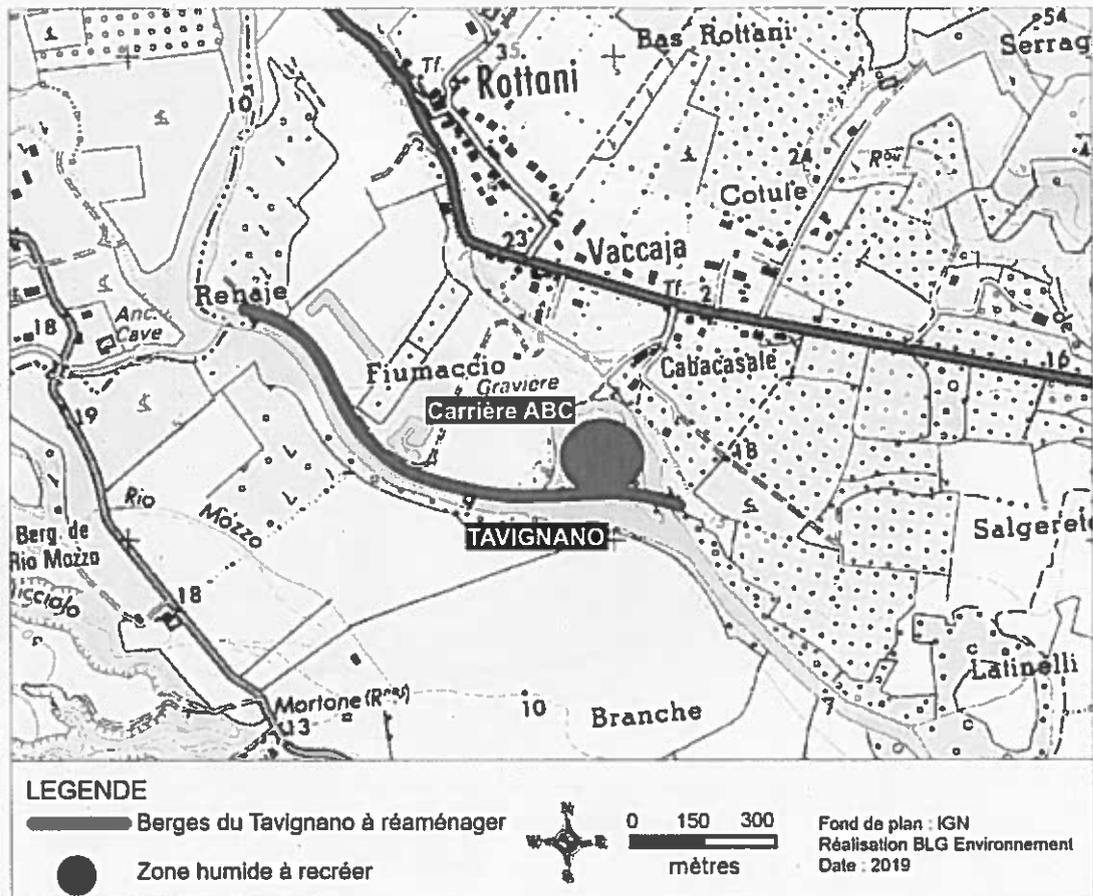


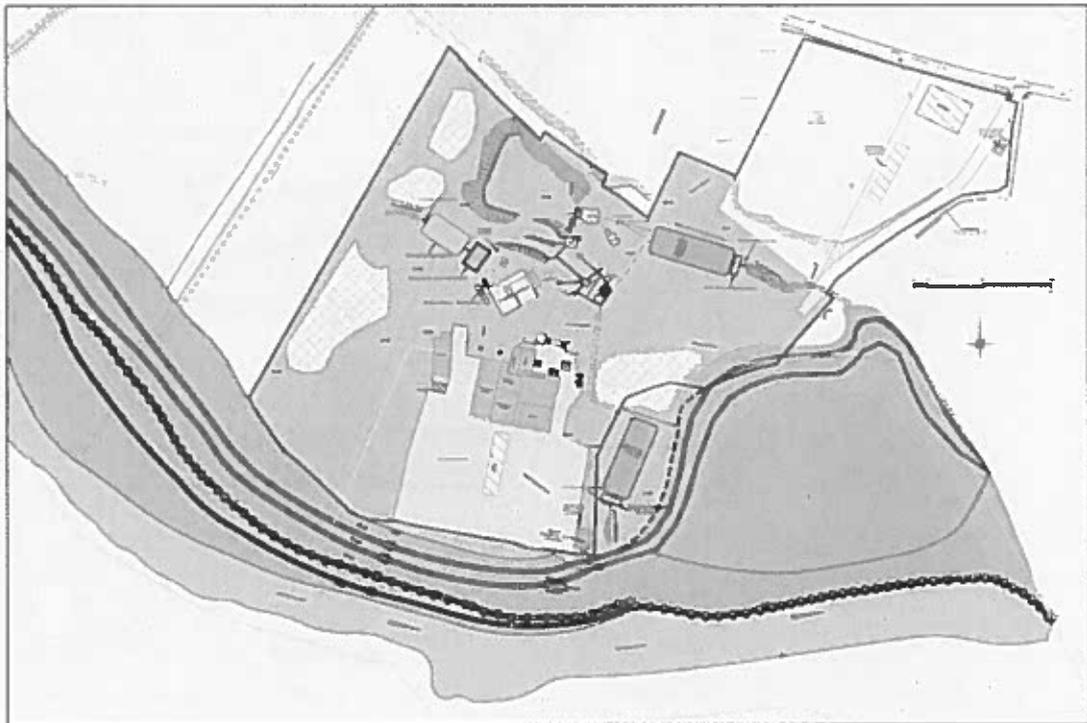
Figure 2 : Situation géographique du projet

(Source : BLG Environnement)

III. CARACTERISTIQUES DU PROJET

Afin de restaurer l'espace de mobilité du cours d'eau du Tavignano (lit moyen), le projet repose sur :

- la réhabilitation de la zone humide en aval hydraulique de la carrière (partie 1) ;
- la restauration des berges de la zone humide jusqu'à 1,5 km en amont (partie 2).



*Figure 3 : Plan de masse du projet
(Source : F2E)*

III.1. PARTIE 1 – REHABILITATION DE LA ZONE HUMIDE

III.1.1. ÉTAT INITIAL

Une zone humide s'est formée dans cet ancien méandre jusque dans les années 2010 où elle a été dégradée par des opérations de la carrière (terrassement, abattage d'arbres...).

La comparaison entre les images d'archives orthophotographiques de 1981 et de 2017 permet de mettre en valeur cette dégradation du milieu :

- L'ancien méandre était boisé et composé d'une prairie humide.
- La densité d'arbres était beaucoup plus importante qu'aujourd'hui.
- La berge et le lit moyen au niveau de la zone sont désormais entièrement modelés, et deux bassins ont été creusés. Il ne reste que très peu d'arbres et la quasi-totalité de l'ancien bras a été comblée.



Figure 4 : Orthophotographie de 1981 (avant destruction de zone humide)

(Source : Géoportail)

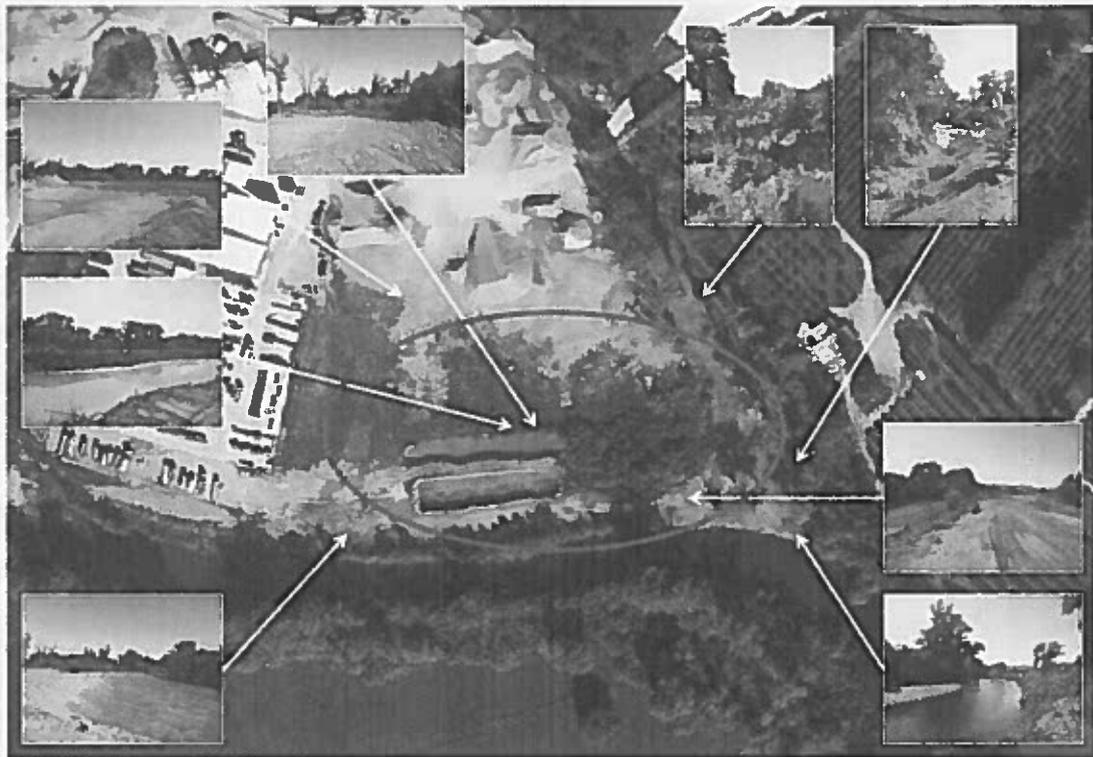


Figure 5 : Reportage photographique de la zone humide (2017)

(Source : Géoportail)

Enfin, des investigations naturalistes réalisées en avril 2016 ont permis de déterminer les espèces encore présentes sur l'ancienne zone humide : des peupliers noirs, des saules et une roselière.

III.1.2. PROJET DE REHABILITATION

L'objectif de la première tranche est de réhabiliter la zone humide dans un état proche de son état initial avant exploitation, en restaurant les substrats et les horizons humifères. La parcelle à réaménager deviendra à terme une prairie humide.

Le réaménagement de cette première partie comprend :

- **des travaux préparatoires** : suppression des rhizomes et des pieds de cannes de Provence ;
- **le remodelage de la zone humide** :
 - o maintien d'un cordon d'une dizaine de mètres de large entre le Tavignano et la zone humide.
 - o abaissement du fond de la zone humide jusqu'au niveau du Tavignano pour favoriser la remonter de nappe ;
 - o traitement des talus : réalisation d'un talus unique modelé (création de vagues) ;
- **la végétalisation** : aucune plantation ne sera réalisée pour favoriser une reprise spontanée ;

- **l'entretien de la végétation** : suppression régulière des jeunes plants de cannes de Provence pouvant se développer sur les talus ou en pied ;
- **le suivi de la zone humide** : si au bout de 2 ans la végétation ne se développe pas sur les talus, des plantations seront réalisées.

Le plan en coupe ci-dessous montre la configuration de la zone humide à régénérer.

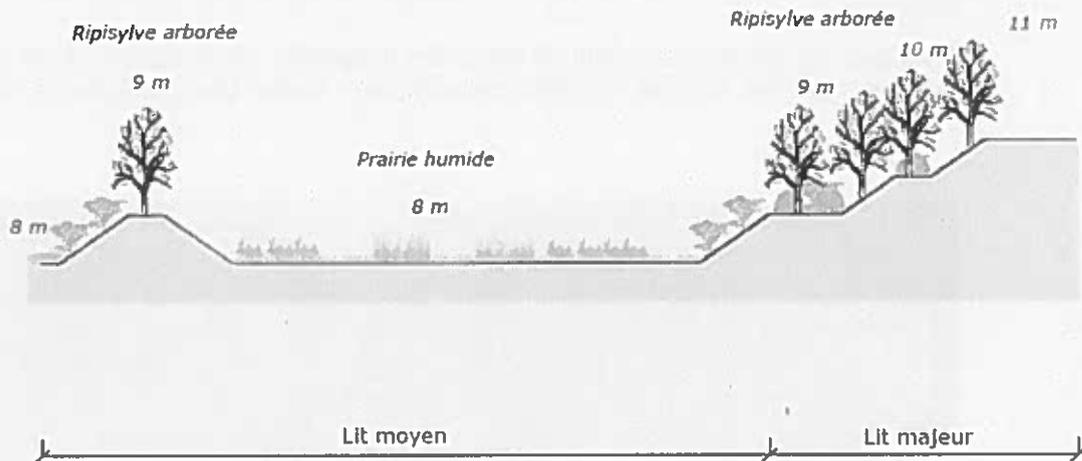


Figure 6 : Schéma en coupe de la zone humide à régénérer

(Source : F2E)

La prairie humide à restaurer sera séparée du lit mineur par une butte arborée et située à une altitude équivalente à celle du cours d'eau, afin de favoriser la venue d'eau par remontée phréatique. La butte (8-9 m NGF) et la berge du lit moyen (8-11 m NGF) seront revégétalisées à l'aide de boutures de saules prélevées à proximité du chantier et de plants d'origine locale (label *Corsica Grana*).

Un suivi de la végétation sur 10 ans permettra de s'assurer que le cycle écologique reprend progressivement. L'exploitant s'engage également à remplacer les plants qui n'ont pas fonctionné pendant les trois premières années.

III.2. PARTIE 2 – RESTAURATION DES BERGES DU TAVIGNANO

III.2.1. ÉTAT INITIAL

Les berges du Tavignano sont aujourd'hui partiellement dégradées et réduites à une végétation sommaire, et partiellement envahies par la canne de Provence (espèce invasive).

Pour bien visualiser l'état initial du site avant installation de la carrière, il est intéressant de comparer les images orthophotographiques issues des campagnes de 1960 et 2017.



*Figure 7 : Vue du site de Vaccaja en 1960, avant aménagement du secteur
(Source : IGN)*

En effet, en 1960, le secteur semble recouvert de prairie, de végétation rivulaire peu dense et ponctuellement d'arbres clairsemés principalement aux abords du cours d'eau. La ripisylve n'est pas très marquée et le lit du cours d'eau semble peu profond et large.

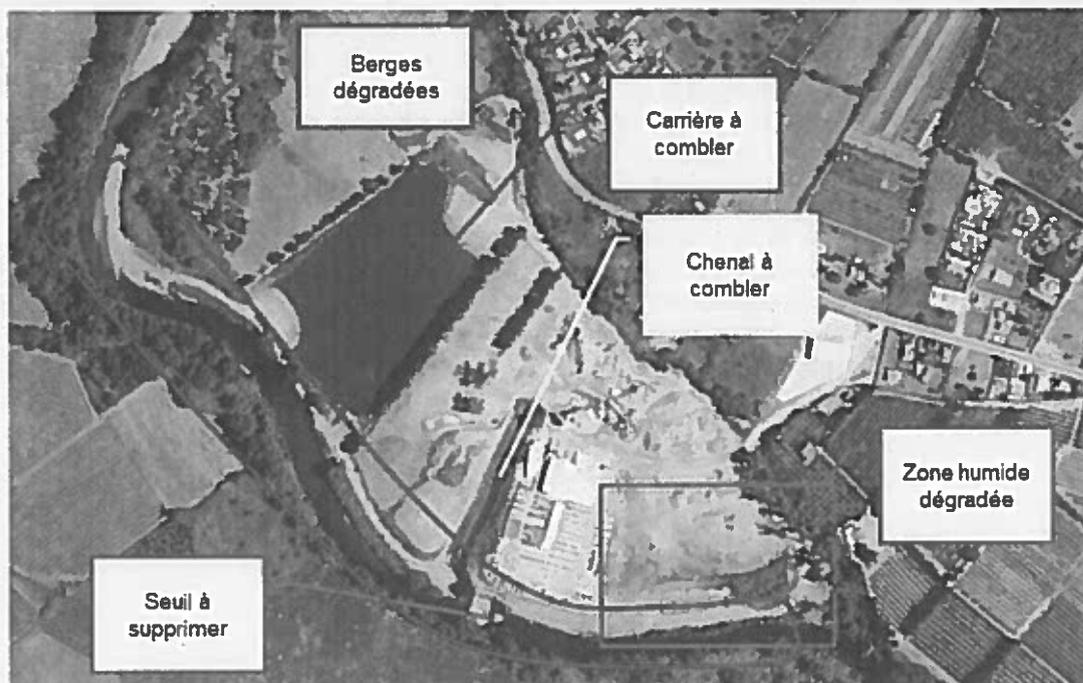


Figure 8 : Vue du site de Vaccaja en 2017, après aménagement du secteur
(Source : IGN)

En 2017, on peut constater que la dégradation est notable au niveau de l'installation principale, de la carrière et de l'ancien méandre considéré comme zone humide.

Le secteur de berge endommagé s'étend donc du méandre juste en amont de la carrière, jusqu'à l'aval de l'ancien bras. Il convient donc de combler la carrière, le chenal, de supprimer le seuil permettant le maintien du niveau d'eau dans le chenal et de remodeler les berges jusqu'à l'aval de la zone de stockage. La zone plus en aval faisant partie de la tranche .1 (réhabilitation de la zone humide).

III.2.2. PROJET DE RESTAURATION

L'objectif de la deuxième tranche est d'assurer :

- un remodelage des berges du Tavignano en atténuant les hauteurs et la déclivité des berges de manière à diminuer les processus d'érosion et de glissement de bords,
- la couverture du sol par bâchage plastique tel que préconisées dans le Plan de Gestion du Tavignano pour une lutte efficace et pérenne contre les cannes de Provence,
- la végétalisation des berges à l'aide d'une végétation rivulaire afin d'assurer une meilleure tenue et de procéder à une redynamisation de la ripisylve,
- la destruction par broyage de la canne de Provence (espèce invasive) sur les berges ou à proximité où cela est possible.

Sur l'ensemble du secteur de berge, la première opération sera de dégager une bande de 5 m entre le cours d'eau et la nouvelle berge (sauf secteurs peuplés d'arbres à conserver), afin de libérer l'espace de mobilité.

Derrière cette bande, l'aménagement sera composé d'une bande en pente 3 H pour 2 V de 5 à 30 m composée de boutures de saules endémiques ou de plants issus du label *Corsica Grana*. La pente permettra de lier le niveau d'eau courante (7,5 m NGF) à la hauteur moyenne des prairies du plateau (12,5 m NGF). Les plants seront disséminés en quinconce afin de favoriser la croissance des poutres. Les pistes actuelles en bordure du fleuve seront absorbées dans cette bande.

Afin de garantir la reprise de la végétation sur les berges du Tavignano, un suivi en phase travaux et en phase entretien sera assuré par un maître d'œuvre qualifié dans le domaine de la restauration par l'utilisation de techniques issues du génie végétal.

✚ **Au droit de l'ancienne carrière jusqu'au chenal :**

- **Travaux préparatoires :**
 - o suppression par broyage des rhizomes et des pieds de cannes de Provence ;
 - o reprofilage du talus de berge pour avoir une pente de 3H/2V ;
 - o apport de terres végétales ;
- **Partie basse (< 1,5 m de hauteur) :**
 - o mise en place d'une toile de coco biodégradable avec fixation sur berge et en pieds de berge ;
 - o plantation de boutures d'une longueur minimale de 1,2 m (le pied de la bouture doit être en contact avec la nappe d'accompagnement et la tige doit dépasser de 20 à 30 cm du sol) ;
 - o diamètre des boutures : 3 à 4 cm maximum ;
 - o densité : 1 plant tous 50 cm ;
 - o essences retenues : saule pourpre (si possible) et/ou saule blanc (40%), aulne glutineux (40%) et peuplier blanc (20%) ;
- **Partie haute (> 1,5 m de hauteur) :**
 - o plantation sous forme de lit de branche retenu par des fils de fer de 2 mm de diamètre ;
 - o essence : saule blanc et saule pourpre (si possible) ;
- **Mise en protection des plantations vis-à-vis des animaux divaguant (vaches, sangliers).** Il pourra être mis en tête de berge, si cela s'avère nécessaire, une clôture électrique (ou de type agricole) visant à empêcher les animaux d'accéder au talus végétalisé.

✚ **Au niveau de la carrière et des installations de traitement**

- **Travaux préparatoires :**
 - o suppression par broyage des rhizomes et des pieds de cannes de Provence ;
 - o réalisation des terrassements (du lit vers la berge) : création d'un talus de 2 à 3 m de hauteur avec une pente de 3H/2V, création d'une terrasse et raccordement de la terrasse au TN (cote de la dalle béton) avec une pente de 1H/3V ;
- **Talus inférieur :** même traitement que pour la section précédente ;
- **Zone de transition entre le talus inférieur et la terrasse :**
 - o plantations sur quelques mètres de large de plants arbustifs ;

- o essences retenues : cornouiller sanguin, aubépine à style, troène vulgaire, églantier ;
- o densité : 1 plant en godet (de 1 l idéalement) tous les 1 m ;
- **Terrasse et talus haut :**
 - o plantations de jeunes plants forestiers (en godet) ;
 - o essences retenues : frêne, noyer forestier ;
 - o densité : 1 plant tous les 2 m ;
 - o âge : plants les plus jeunes possible ;
- **Mise en protection des plantations :** même gestion que pour la section précédente.

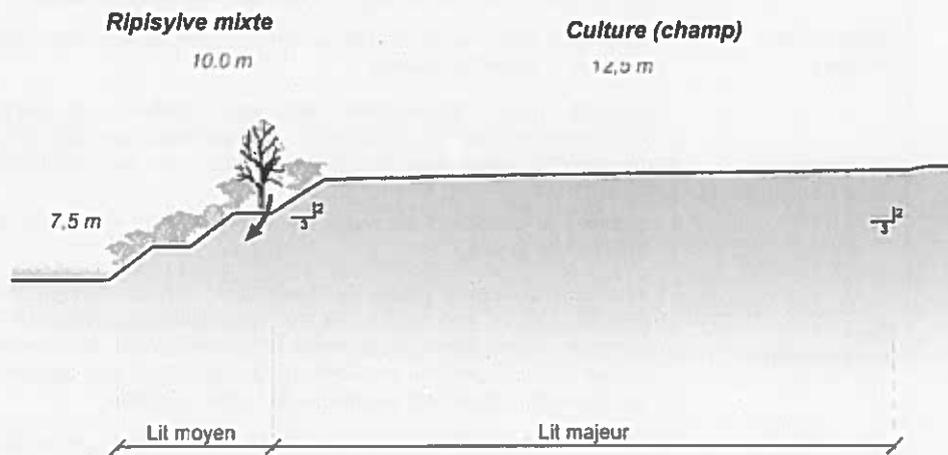


Figure 9 : Schéma en coupe des berges à restaurer en amont de la carrière
(Source : F2E)

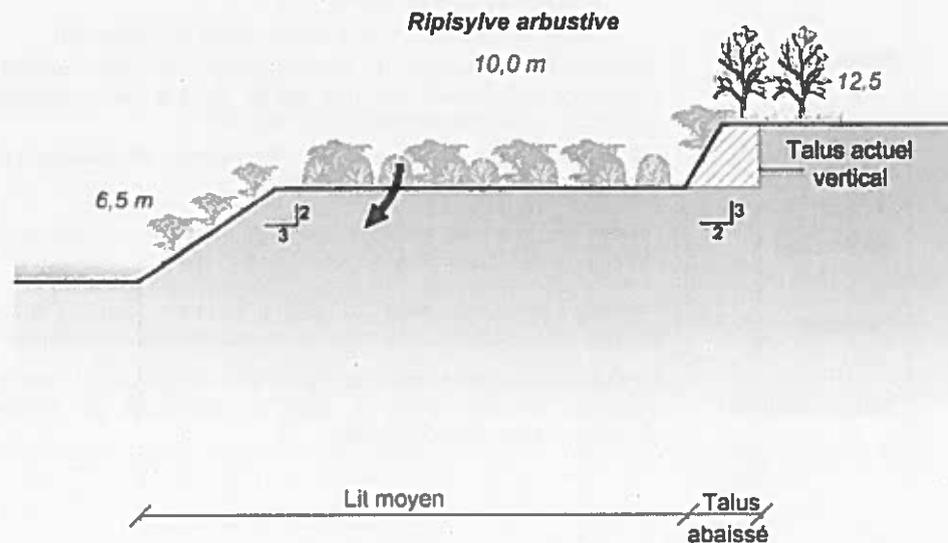


Figure 10 : Schéma en coupe des berges à restaurer au niveau de la carrière et des installations de traitement
(Source : F2E)

IV. ETAT INITIAL SIMPLIFIE DE LA ZONE D'ETUDE

Thématique	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeux
Climat	Des périodes de fortes pluies engendrant des crues importantes sont enregistrées à l'automne.	Fort
Géologie / Usages des sols	Les caractéristiques géologiques du site sont intéressantes pour l'exploitation de carrières alluvionnaires. Néanmoins, le site du projet se situe en limite d'une carrière en cours d'exploitation et a déjà fait l'objet d'une valorisation des matériaux alluvionnaires.	Non significatif
Stabilité des terrains	Les terrains situés au niveau de la zone d'étude ne présentent pas de signes d'instabilité avérée.	Non significatif
Ressource en eaux souterraines	Exploitée pour l'alimentation en eau potable, la nappe d'accompagnement du Tavignano est sensible aux pollutions superficielles liées aux activités agricoles et aux pollutions accidentelles. Toutefois, le périmètre de projet ne recoupe aucun périmètre de captage / forage AEP.	Fort
Eaux superficielles	L'évolution du cours d'eau du Tavignano, sur ce secteur, est marquée par le processus d'extraction d'alluvions dans le lit mineur du fleuve. Ainsi, il est passé progressivement d'un régime torrentiel à un lit profond et calme, et la ripisylve de ses berges a été dégradée notamment au niveau de la zone humide.	Fort
Risque inondation	Compris dans le PPRi de la basse vallée du Tavignano, le secteur est situé dans le lit moyen du cours d'eau, et est soumis à un risque d'inondabilité très fort.	Fort
Milieux naturels	Deux espaces naturels sont contigus du site : <ul style="list-style-type: none"> - La zone Natura 2000 de la basse vallée du Tavignano (Zone Spéciale de Conservation), - La ZNIEFF de type 1 de la basse vallée du Tavignano. Partageant une majorité de leurs surfaces, ces deux espaces s'étendent notamment sur une partie du site de la carrière (stockage, parking et ancienne zone humide). Par ailleurs, le site constitue un lieu de refuge ou de passage à de nombreuses espèces animales.	Fort
Patrimoine	Le site de projet ne recoupe aucun périmètre de protection de monument historique et/ou de site classé / inscrit.	Non significatif
Paysage	Attenant à la basse vallée du Tavignano, le paysage sur la rive gauche est aujourd'hui dégradé par les activités liées à la carrière.	Faible
Milieux humains	S'inscrivant sur les berges du Tavignano, le projet se situe sur d'anciens terrains exploités dans le cadre de la carrière alluvionnaire par la société ABC.	Non significatif

V. IMPACTS ET MESURES EN PHASE TRAVAUX

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
Climat	Émissions de gaz à effet de serre liés à l'utilisation d'engins de chantier fonctionnant au fioul	Utilisation d'engins de chantier récents et régulièrement entretenus. Nombre d'engins sur site faible.	Non significatif
Topographie	Modification de la topographie des berges	Le reprofilage de la rive gauche du Tavignano permettra de redonner un espace de respiration au cours d'eau et de renforcer la berge par une végétalisation maîtrisée.	Faible
Qualité des sols	Risque de pollution en cas de déversement accidentel	Équipement de tous les engins de chantier de kits anti-pollution. Définition d'un plan d'actions en cas de déversement accidentel. Ravitaillement des engins de chantier hors périmètre de chantier.	Non significatif
	Déblai / remblai de terres végétales	Evacuation des matériaux au fil de l'eau. Pas de mise en stock provisoire.	Faible
	Modification du fonctionnement hydraulique	Les travaux seront réalisés en dehors des périodes de hautes eaux, afin de limiter le risque de crue éclair. La suppression du seuil dans le lit mineur permettra de rétablir la continuité hydraulique. Travaux à sec par demi-lit.	Positif
Ressource en eaux superficielles	Risque de pollution des eaux pluviales par apport de MES	Déroulement du chantier dans des conditions météorologiques clémentes.	Faible
	Risque de pollution accidentelle par huiles ou hydrocarbures	Mise en place de mesures préventives et curatives en phase chantier de luites contre les pollutions accidentelles (consignes et règles de sécurité, ravitaillement en dehors du lit mineur ...).	Faible
Ressource en eaux souterraines	Risque de pollution des eaux souterraines	L'ensemble des mesures préventives et curatives mises en œuvre en faveur de la protection des eaux superficielles contribue à la protection des eaux souterraines.	Nul

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
Milieux naturels	Destruction d'habitats (modification du couvert végétal)	Afin d'éviter le roulage des engins de chantier en dehors de la zone de travaux, celle-ci sera délimitée par des rubalises ou un système équivalent.	Faible
	Destruction d'individu	Les espèces invasives (la canne de Provence) seront supprimées sur les berges et seront remplacées par une végétation endémique plus adaptée.	Faible
	Dérangement par les émissions sonores (avifaune) ou risque d'écrasement (amphibiens, reptiles)	Des mesures spécifiques seront prises pour limiter ce risque : entretien des pistes, adaptation du phasage des travaux aux calendriers écologiques des espèces.	Faible

VI. IMPACTS ET MESURES EN PHASE EXPLOITATION

Après la réalisation des travaux, les effets du projet seront liés :

- aux habitats : reconstitution du cordon rivulaire du Tavignano, trame verte, et restauration des continuités écologiques, trame bleue et verte (impact positif) ;
- à la flore : utilisation d'essences locales adaptées aux conditions édaphiques et climatiques locales et lutte contre les espèces invasives (impact positif) ;
- à la faune : reconstitution des corridors écologiques (avifaune, chiroptères notamment) et ombre sur le Tavignano (impact positif sur les poissons car évite l'augmentation de la température de l'eau) ;
- au réseau Natura 2000 : la continuité écologique rétablie permettra de favoriser le développement des habitats, de la faune et de la flore sur la ripisylve rive gauche du Tavignano (impact positif).

Afin de s'assurer de la fonctionnalité de la ripisylve à régénérer, ABCorse s'engage à un remplacement de la végétation plantée sur les berges pendant 3 ans à compter du début des travaux, ainsi qu'à un suivi visuel des berges, pour prévenir au risque de dégradation par le Tavignano.

VII. CONCLUSION

La réhabilitation de la ripisylve envisagée par la société ABCorse- permettra de restaurer les berges du Tavignano et de la zone humide aujourd'hui dégradées par les activités passées sur le secteur.

De plus, en mettant en œuvre les actions fixées au plan de gestion du Tavignano bas, le projet assurera à terme la restauration des fonctionnalités écologiques.

Dans le cadre du projet, un panel de mesures a été prévu en phase chantier dans le but de réduire les incidences sur l'environnement. Les mesures définies portent notamment sur :

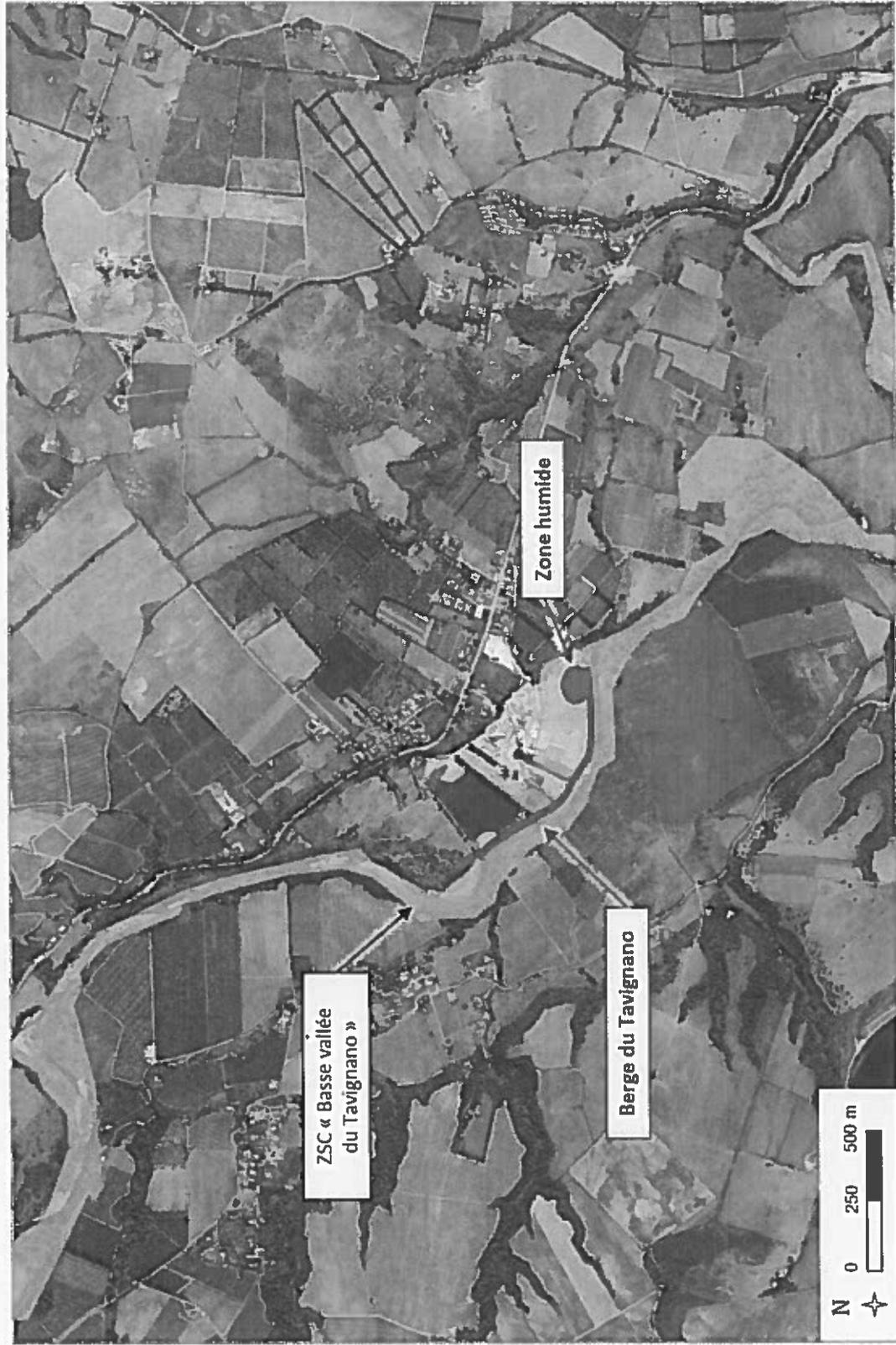
- la protection des sols,
- la protection des eaux souterraines et superficielles,
- la protection des habitats et des espèces.

Les mesures d'évitement et de réduction envisagées permettront de réduire significativement les incidences du projet sur l'environnement, au sens large du terme (niveaux d'impacts résiduels non significatifs à faible en fonction des thématiques).

Ainsi, au vu de la nature du projet et de ses incidences prévisibles sur la qualité des sols, la ressource en eau et le milieu naturel, nous estimons que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.

ANNEXE 6 :

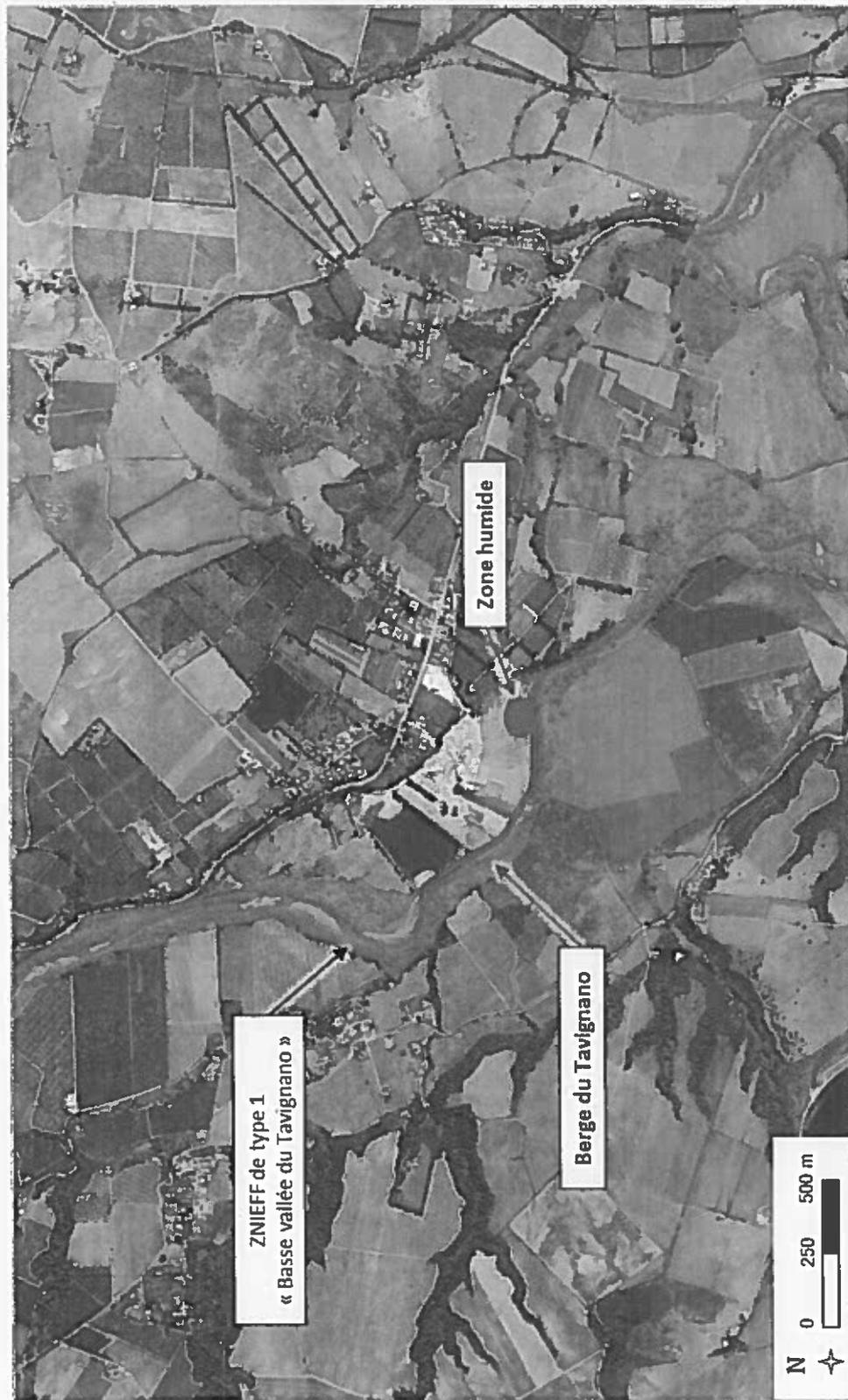
Situation du projet par rapport aux périmètres NATURA 2000



(Source : Géoportail)

ANNEXE 7 :

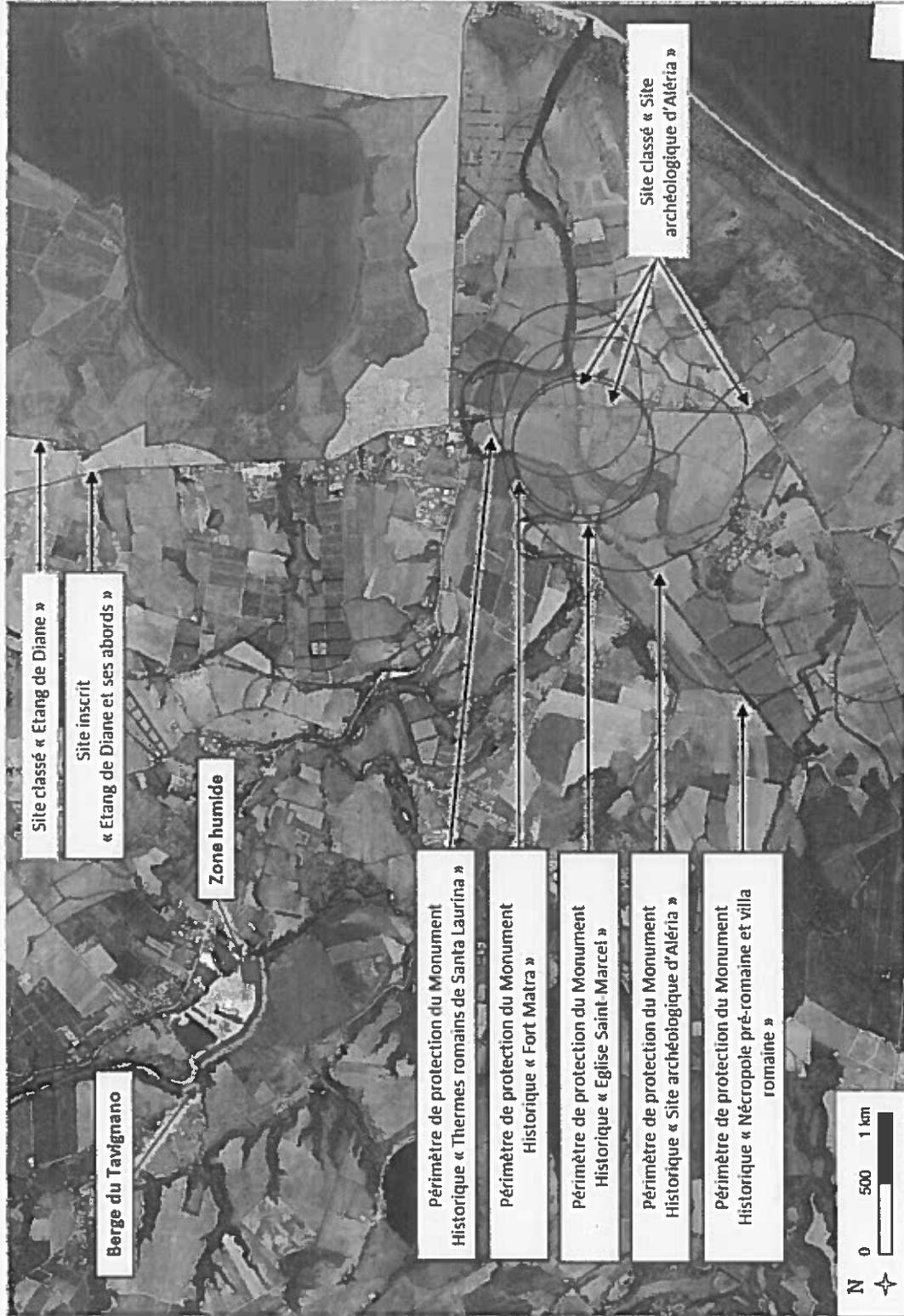
Situation du projet par rapport aux ZNIEFF



(Source : Géoportail)

ANNEXE 8 :

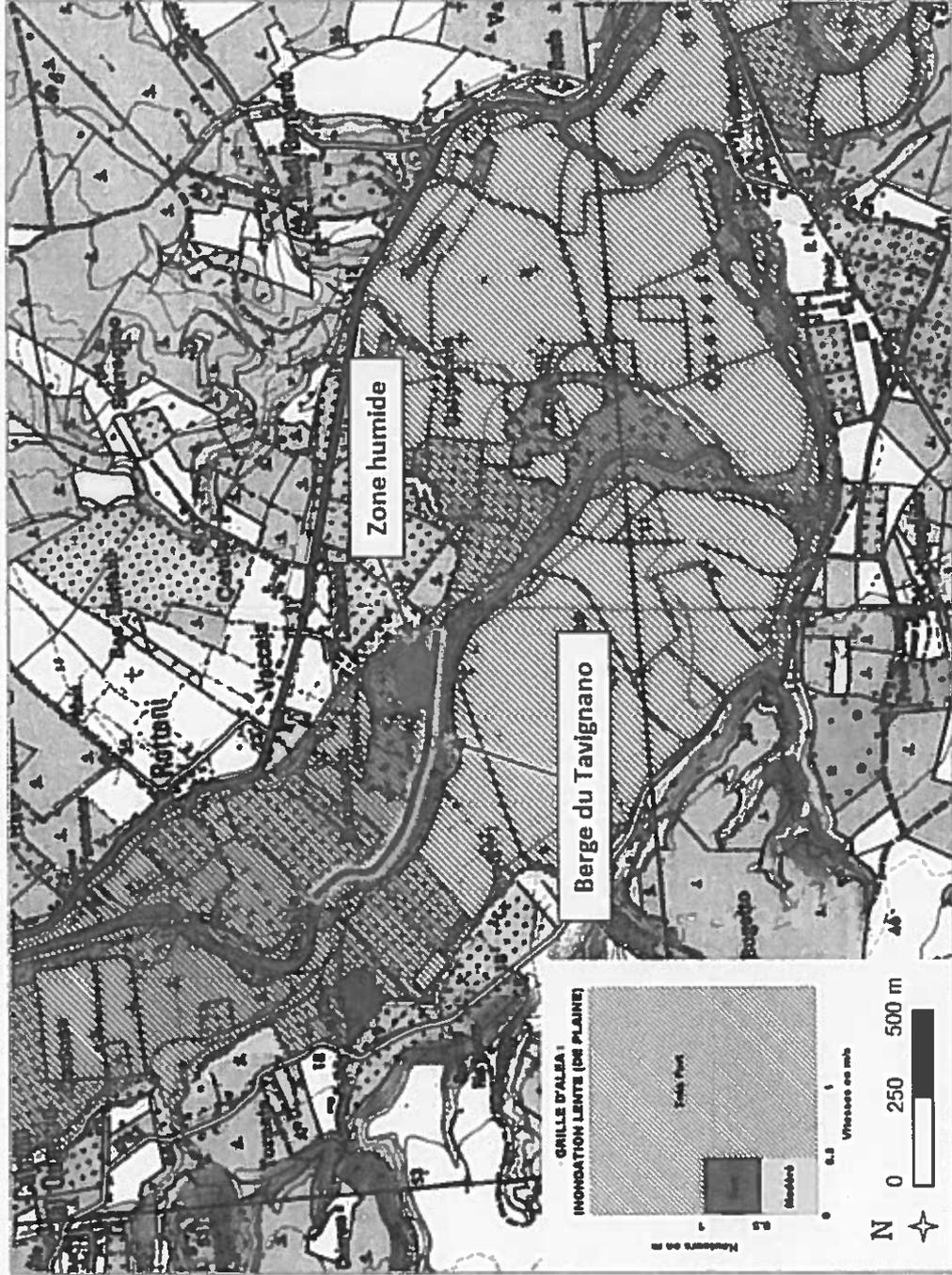
Situation du projet par rapport aux patrimoines historiques



(Source : Atlas des Patrimoines)

ANNEXE 9 :

Situation par rapport au Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI)



(Source : PPRI de la basse vallée du Tavignano)

